



Mission régionale d'autorité environnementale
de Bourgogne-Franche-Comté

**Information sur l'absence d'avis de
l'Autorité environnementale
relatif au projet d'élaboration du plan local d'urbanisme
(PLU) de Villebichot (Côte d'Or)**

n°BFC – 2019 – 2210

Par courrier reçu le 08/07/19, la commune de Villebichot (Côte d'Or) a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale au titre des articles R. 104-21 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

Conformément à l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme, l'Autorité environnementale ne s'étant pas prononcée dans les trois mois à compter de la date de la saisine, soit le 8 octobre 2019, elle est réputée n'avoir aucune observation à formuler.